

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

093-219300159-20230510-032-23-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/05/2023

Affichage 12/05/2023

Le Maire Conseiller Régional d'Ile de France Ludovic TORO

DEPARTEMENT DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE COUBRON  
133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON



Décision n° : 032/23

Objet : Avenant N°1 à la convention AMET « santé au travail »

Le Maire de Coubron,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret N°85-605 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

Vu la convention de l'AMET « santé au travail » en date du 3 janvier 2023,

Vu l'avenant N°1 à la convention AMET « santé au travail » du 4 mai 2023,

Considérant que le personnel de COUBRON dépend du centre de Villepinte pour la médecine du travail,

Considérant la proposition de l'AMET de rattacher le personnel de la ville de Coubron au centre d'Aulnay-sous-Bois,

Considérant que le centre d'Aulnay-Sous-Bois est plus accessible pour notre personnel,

### DECIDE

DE signer l'avenant N°1 à la convention l'AMET « Santé au travail » du 4 mai 2023.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte :

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le comptable de la Ville de COUBRON.

Fait à Coubron, le 10 mai 2023.

Ludovic TORO  
Maire,  
Conseiller Régional d'Ile-de-France  
Vice-Président du Grand Paris Grand Est



**AVENANT N° 1**

**A LA CONVENTION « Santé au Travail »**  
Matricule 31423

Etablie en date du 03 janvier 2023

Entre les soussignés :

Monsieur Le Maire de la Commune de Coubron - 133 avenue Jean Jaurès 93470 COUBRON  
d'une part,

et

AMET SANTE AU TRAVAIL 13 rue Joseph et Etienne Montgolfier 93110 Rosny sous-bois,  
d'autre part.

**TITRE DEUX – PRESTATIONS DE SANTE AU TRAVAIL****Article 6 : Réalisation des visites**

Les visites se dérouleront dans les locaux de l'AMET à l'adresse suivante :

**4 avenue du Gros Peuplier 93600 Aulnay sous-bois**

Fait à Rosny sous-bois le 04 mai 2023

Pour l'AMET  
Diana SAKHO  
Directrice Générale



Pour la Mairie de Coubron  
Ludovic TORO  
Maire

